



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 30 mars 2010 — N° 100

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 46.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Bergeron (Verchères) fait une déclaration concernant M. Richard Proteau, décédé à Port-au-Prince.

Mme Houda-Pepin (La Pinière) fait une déclaration concernant le comédien Michel Dumont.

M. Sklavounos (Laurier-Dorion) fait une déclaration concernant la population de Laurier-Dorion.

M. Kotto (Bourget) fait une déclaration concernant la Journée mondiale du théâtre.

M. Mamelonet (Gaspé) fait une déclaration concernant le Cégep de la Gaspésie et des Îles qui accueille la 18^e finale nationale de *Science, on tourne!*.

30 mars 2010

M. Turcotte (Saint-Jean) fait une déclaration concernant Mme Myriane Samson.

M. Ouellette (Chomedey) fait une déclaration concernant la Société des transports de Montréal.

Mme Beaudoin (Mirabel) fait une déclaration concernant Mmes Charlotte Racicot et Lucienne Cyr.

À 13 h 56, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 10.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme Gagnon-Tremblay, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, transmet le message suivant de Son Honneur le lieutenant-gouverneur à M. le président qui en fait lecture à l'Assemblée :

30 mars 2010

BUREAU DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Conformément aux dispositions de l'article 54 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, je transmets et recommande à la considération de l'Assemblée nationale les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 2011.

Québec, le 24 mars 2010

Pierre Duchesne

Mme Gagnon-Tremblay, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, dépose :

Les crédits budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 2011, volumes I, II, III et IV, en versions française et anglaise.

(Dépôt n° 1137-20100330)

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 2011 soient déferés en commission plénière afin que celle-ci les étudie et en adopte le quart, conformément à l'article 280 du Règlement.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 10 février 2010 par M. Khadir (Mercier), concernant la campagne de vaccination contre la grippe A (H1N1).

(Dépôt n° 1138-20100330)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 9 mars 2010 par Mme Lapointe (Crémazie), concernant le soutien aux proches aidants.

(Dépôt n° 1139-20100330)

30 mars 2010

Dépôts de pétitions

Deux extraits de pétition concernant le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique sont déposés :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 30 citoyens et citoyennes du Québec, par Mme Maltais (Taschereau);
(Dépôt n° 1140-20100330)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 34 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Mamelonet (Gaspé).
(Dépôt n° 1141-20100330)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Maltais (Taschereau), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 619 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande d'enquête publique sur l'industrie de la construction.
(Dépôt n° 1142-20100330)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Champagne (Champlain) dépose :

Copie d'un document d'information daté du 5 mars 2010, signé par la Société en commandite Morneau Sobeco, concernant le Régime de retraite pour les employés à l'heure de Aleris Aluminium Canada S.E.C. – Précisions sur la situation du régime.

(Dépôt n° 1143-20100330)

30 mars 2010

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), M. Dutil, ministre du Revenu et Mme Roy (Lotbinière) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale dénonce le refus du gouvernement fédéral d'offrir au Québec une compensation comparable à celles obtenues par la Colombie-Britannique et l'Ontario en 2009 pour l'harmonisation de leurs taxes de vente avec la taxe sur les produits et services;

QU'elle rappelle que le Québec a été la première province à s'harmoniser avec la taxe sur les produits et services (TPS) fédérale au début des années 1990 et n'a toujours pas obtenu de compensation à cet effet, malgré que cinq provinces aient obtenu une compensation pour leur harmonisation postérieure à celle du Québec;

QUE l'Assemblée dénonce également le fait que depuis un an, malgré une demande officielle similaire, le gouvernement fédéral refuse toujours de traiter les québécois avec justice et équité.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement concernant la gestion des matières résiduelles et modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques les 13 et 14 avril 2010, et qu'à cette fin, elle entende les organismes suivants :

30 mars 2010

- Fédération québécoise des municipalités
- Union des municipalités du Québec
- Ville de Montréal
- Ville de Québec
- Recycle média
- Conseil patronal en environnement
- Éco entreprise
- Association du ciment
- Action rebuts
- Regroupement national des conseils régionaux du Québec
- Front commun pour une gestion écologique du Québec
- Conseil de l'industrie forestière du Québec
- Conseil canadien des distributeurs en alimentation
- Conseil de la transformation alimentaire du Québec
- Recyc-Québec
- Conseil des entreprises en services environnementaux
- VW Québec inc.

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre les groupes parlementaires formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé des organismes soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

30 mars 2010

AFFAIRES DU JOUR

À 15 h 09, à la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 16 heures.

Les travaux reprennent à 16 h 04.

Affaires prioritaires

Discours du budget

M. Bachand, ministre des Finances, prononce le discours du budget.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Bachand, ministre des Finances, dépose les documents suivants :

Le discours du budget 2010-2011 accompagné du document intitulé *Le budget en un coup d'œil*;

(Dépôt n° 1144-20100330)

Le plan budgétaire 2010-2011;

(Dépôt n° 1145-20100330)

Un document intitulé *Renseignements additionnels sur les mesures du budget 2010-2011*;

(Dépôt n° 1146-20100330)

Le plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014;

(Dépôt n° 1147-20100330)

30 mars 2010

Le plan d'action économique et budgétaire;
(Dépôt n° 1148-20100330)

Un document intitulé *Vers un système de santé plus performant et mieux financé*;
(Dépôt n° 1149-20100330)

Un document intitulé *La dette du gouvernement du Québec*;
(Dépôt n° 1150-20100330)

Le sommaire des opérations budgétaires consolidées pour l'année financière 2009-2010;
(Dépôt n° 1151-20100330)

Les prévisions du sommaire des opérations budgétaires consolidées pour l'année financière 2010-2011;
(Dépôt n° 1152-20100330)

Les prévisions des revenus budgétaires du fonds consolidé du revenu pour l'année financière 2010-2011;
(Dépôt n° 1153-20100330)

Les prévisions des dépenses budgétaires du fonds consolidé du revenu pour l'année financière 2010-2011;
(Dépôt n° 1154-20100330)

Les prévisions des opérations non budgétaires consolidées pour l'année financière 2010-2011;
(Dépôt n° 1155-20100330)

Les prévisions des opérations de financement consolidées pour l'année financière 2010-2011.
(Dépôt n° 1156-20100330)

À la fin de son intervention, M. Bachand, ministre des Finances, propose que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

M. Marceau (Rousseau), fait quelques commentaires au nom de l'opposition officielle.

M. Bonnardel (Shefford), fait quelques commentaires au nom du deuxième groupe d'opposition.

30 mars 2010

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 31 mars 2010, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 17 h 54, M. le président lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mercredi 31 mars 2010, à 9 h 45.

Le Président

YVON VALLIÈRES